N° D'IMPRIMÉ C61007374

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	10/04/2024	24030370

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

09/04/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S006C169

(9) RAISON SOCIALE : SAS AUTO BILAN SLV

(3) COORDONNÉES : 55 RUE CLAUDE BERNARD
ZI SECTEUR C7
06700 SAINT LAURENT DU VAR
Tél : 0492042020

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 006C1259

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DP-672-KM (F)	25/09/2017	27/02/2015

Marque	Désignation commerciale
NISSAN	E-NV200

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VSKTAAME0U0506897	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10NSSVP0220330	EL

Document(s) présenté(s)

Copie du certificat d'immatriculation visée par un vendeur professionnel

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures :
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD
6.2.6.b.1. AUTRES SIÈGES : Siège absent lors du contrôle AR

Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 12/05/2022 : 21845 km

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

23290

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+2.5 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	3 %		6 %	
Forces verticales :	969 daN		769 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	370 daN	363 daN	301 daN	317 daN
Déséquilibre (<20%) :	2 %		6 %	
Forces de freinage (efficacité) :	370 daN	363 daN	301 daN	317 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) : 77 %				
Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 29 %				
Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :	-0.5 %		-0.9 %	
Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) :	-4.0 %		-3.9 %	